



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 5 avril 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

18 AVR. 2023
transmis en Sous-Préfecture le
14 AVR. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DESFORGES, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. GALPIN, pouvoir remis à M. AMADEI
M. BESSETTES, pouvoir remis à Mme de BROSSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures 55.

N° 23-2-9

OBJET

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA RESERVATION DE
BERCEAUX POUR LES ALPICOIS AU SEIN DE LA CRECHE LES PETITS
MOUSQUETAIRES DE MARLY-LE-ROI**

Mme de BROSSES explique que la Crèche Saint-Exupéry, ne disposant pas de jardin ni d'espace extérieur, cette dernière va être réaménagée pour répondre aux nouvelles normes définies par le décret 31/08/2021, ce qui a pour conséquence de diminuer sa capacité d'accueil à 15 berceaux au lieu de 23.

Pour pallier à la suppression d'une partie de ces 8 berceaux, il est proposé que la Ville signe avec la SAS TIPITWO une convention de réservation de 5 berceaux au sein de la crèche LES PETITS MOUSQUETAIRES implantée en limite de commune à Marly le Roi au tarif de 6 500 €/berceau/an net de toutes taxes.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230412-23-2-9-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023 |

Cette crèche touche le même bassin que la crèche St Exupéry puisqu'elle se situe à 650 m en voiture et 560 m à pied. Le fonctionnement actuel de cette crèche assure une qualité d'accueil et la mise en œuvre de prestations similaires voire supérieures à la crèche St Exupéry notamment avec des périodes de fermetures identiques, une amplitude horaire maximum et un bel espace extérieur.

Une convention définit les modalités de réservation des berceaux. Elle fixe le nombre de places réservées aux habitants et arrête le montant ainsi que les modalités de versement des participations liées à la réservation des places. Le fonctionnement et les modalités d'accueil sont définis dans le règlement de fonctionnement de cette structure.

L'attribution des places sera exclusivement réalisée par la commission municipale d'attribution.

Cette convention est signée pour une durée de trois ans et pourra être reconduite pour trois ans maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission de la Petite Enfance du 22 mars 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE la convention relative à la réservation de berceaux au sein de la crèche multi accueil Les Petits Mousquetaires jointe en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à la réservation de berceaux au sein de la crèche multi accueil Les Petits Mousquetaires



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD